## **PROVINCE DE QUÉBEC**

#### **VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

# AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

### 2<sup>e</sup> AVIS

## AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors de sa séance du 16 août 2022, le conseil de la Ville a adopté la résolution 2022-08-532 par laquelle il ordonne à la greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes municipales, les charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles au 31 décembre 2020 n'ont pas été payés, en tout ou en partie.
- 2. En conséquence, les immeubles désignés ci-dessous seront vendus à l'enchère publique le 10 novembre 2022, à 10 h, à la salle du conseil située au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de Ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, à moins que les taxes dues, y compris les intérêts et pénalités accumulés et les frais encourus pour la vente ne soient payés avant la vente.

### Conditions de la vente

- 3. Toute personne qui veut enchérir est invitée à s'inscrire au préalable de 8h30 à 10h, aux date et endroit fixés pour la vente.
- 4. La personne qui veut être admise à enchérir doit :
  - déclarer devant la personne faisant la vente, ses nom, prénom, date de naissance, qualité, occupation et résidence;
  - présenter un document parmi les suivants qui prouve son identité et comporte sa photo : permis de conduire, carte d'assurance-maladie ou passeport;
  - présenter sa procuration, si elle veut enchérir pour une autre personne physique;
- 5. De plus, la personne qui veut être admise à enchérir pour une personne morale
  - présenter une copie des statuts constitutifs;
  - présenter une copie certifiée par le président ou le secrétaire de la personne morale de la résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir;
- 6. La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes sauf s'il s'agit d'un immeuble d'habitation qui n'est pas neuf.
  - L'adjudicataire d'un immeuble taxable qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.
- 7. L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication, en argent ou chèque certifié ou traite bancaire fait à l'ordre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Veuillez noter qu'il sera possible de payer par carte de débit, mais pas par carte de crédit. Il est de votre responsabilité de prévoir que votre institution permet des retraits au montant de l'adjudication. Nous vous demandons de privilégier le paiement par chèque certifié ou traite bancaire.

- À défaut de paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.
- 8. L'adjudicataire est, dès lors, saisi de la propriété de l'immeuble adjugé, et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.
- 9. Pour obtenir des renseignements sur les usages permis d'un immeuble en vente, contactez le Service des finances et des technologies de l'information. <u>Aucun renseignement de cette nature ne sera donné lors de la vente</u>.
- 10. Pour toute autre information, vous pouvez consulter le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <a href="https://www.ville.valleyfield.gc.ca/vente-pour-taxes">https://www.ville.valleyfield.gc.ca/vente-pour-taxes</a>.
- 11. Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû en capital, intérêts et frais, incluant tout montant qui deviendrait exigible et, d'autre part, d'en informer la Ville en faisant clairement la preuve de votre paiement pour que le processus puisse être interrompu.

## Liste désignant les immeubles devant être vendus

Adresse de l'immeuble	Désignation de l'immeuble (Circonscription foncière de Beauharnois Cadastre du Québec)	Nom du propriétaire	Solde dû au 10 novembre 2022*
597 RUE BESNER	3 819 964	DENICOURT, DAVID	8 528,76 \$
CARRE DU BOIS-VERT	3 817 063	LEDUC, MARCEL	394,40 \$
532 RUE BESNER	3 817 940	CHATIGNY, MARTINE	5 896,78 \$
172 RUE DU MARCHE	3 818 545	RACIUS, ALEXANDRE	13 538,87 \$
RUE EWING	3 593 872	MONTROY, ROBERT	8,97 \$
RUE LOY	3 594 615	BROUILLETTE, THEODORE	59,72 \$
298 RUE GRANDE-ILE	3 247 328	OUIMET, STEPHANE ROBERTS, NANCY	3 309,75 \$
296 RUE GRANDE-ILE	3 247 354	OUIMET, STEPHANE	4 289,89 \$
1186 BOULEVARD BORD-DE- L'EAU	3 596 080	9029-7003 QUEBEC INC.	44 182,72 \$
TERRASSE HOGUE	3 596 323	LOUIS, JESON	559,25 \$
RUE VINET	3 245 012	DAOUST, LILAH	17,34 \$
149 @ 151 A RUE SAINT- FRANCOIS	3 819 679	RACIUS, ALEXANDRE	22 059,10 \$
26 RUE JEANNE- MANCE	4 516 787	TESSIER BELAIR, MAXIME BELAIR, LOUISE	5 040,74 \$
10 RUE ARMAND- FRAPPIER	4 517 030	BRUNET, ROBERT & AL BRUNET, SYLVIE	20 700,21 \$
RUE ACADEMIE	4 517 570	DION, ALBERT RE: 7037015 Canada Inc.	81,66 \$
RUE LEDUC	3 757 033	LEDUC, JEAN PAUL	985,99\$

RUE LIONEL-	4 514 613	LOISELLE, GAETAN	3 695,33 \$
GROULX			
357 RUE DES	4 515 245	FERGUSON, EVEROLL	10 472,61 \$
ERABLES		HYDE, GENEIVE	
		ROY, JOHN	
263 RUE	3 247 936	RIENDEAU, JASON	3 605,79 \$
DESJEAN			
RUE SAINT-	3 246 869	MASSICOLLI, VITTORIO	11,94 \$
EUGENE			
RUE	3 246 674	BILLETTE, OLIVIER	269,55 \$
DUFFERIN			
157 RUE	3 247 153	SCHINCK, SYLVAIN	24 621,72 \$
FABRE			
146 RUE	3 245 551	TESSIER, JOHANNE	6 694,27 \$
ARMAND			
360 RANG	5 124 722	BROSSOIT, SYLVAIN	9 487,26 \$
SAINTE-MARIE			
OUEST			
30 RUE DES	4 864 110	EMOND, CHANTAL	15 086,18 \$
JONQUILLES			
BOULEVARD	4 864 513	PROVOST, YVON	20,23 \$
HEBERT		·	
BOULEVARD	5 124 843	MENARD, JOSEPH AZARIE	1 998,88 \$
PIE-XII			
RUE MARCEL	4 864 287	THIBAULT, RITA	257,79 \$
		MAINVILLE, GAETAN	
5454	4 862 785	AUBIN, JEAN-PIERRE	10 668,20 \$
BOULEVARD		DUCAS, DANIELLE	
HEBERT			
BOULEVARD	4 863 298	MERCIER, EUGENE	1 483,28 \$
HEBERT			
60 CHEMIN DU	5 637 571	REID, MAXIME	4 933,37 \$
CANAL EST			

<sup>\*</sup>Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente. Si vous souhaitez procéder au paiement total avant la vente, il est de votre responsabilité de communiquer avec nous pour connaître le montant exact du paiement à acquitter. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date, de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 28 septembre 2022.

Kim V. Dumouchel, avocate Greffière